



## arret de maladie , conge supprime

Par **mumu68**, le **29/07/2011 à 18:53**

bonjours,

ma patronne m'a enlever 1 semaines de conge cause de maladie environ 1 moi et demie,  
suite a un accident de foot..  
elle ma enlever 1 semaines de conge

A t'elle le droit..?? a partir de combien de temsp enlever ton des jours de conge suite a un  
arret de travail .... consequatives ou congés????

un grand merci

mumu

Par **P.M.**, le **29/07/2011 à 18:59**

Bonjour,

Pendant un arrêt-maladie, sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable, vous n'acquerez pas de congés payés mais cela de doit pas conduire normalement à en décompter sur ceux déjà acquis...